



# PROGRAMME PEDAGOGIQUE AIPR : ENCADRANT



PF02 V.2 – 25/01/2021 - ST

<p><b>PUBLIC VISE</b> Tout salarié ou agent expérimenté intervenant en préparation administrative et technique des travaux</p> <p><b>PRÉ-REQUIS</b> Avoir 18 ans minimum (Sauf certaines exceptions règlementées) Posséder les aptitudes médicales requises Comprendre le Français</p> <p><b>TARIF</b> A partir de 100€ /jour /apprenant</p> <p><b>DUREE</b> 7H</p> <p><b>MODALITÉS D'ACCÈS</b> Modalité : plan de développement des compétences. Délais d'accès : Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours</p> <p><b>MODALITÉS D'ORGANISATION</b> Au sein du centre 2T FORMATION ou de l'entreprise du candidat. Formation en groupe de 4 à 12 personnes, en présentiel</p> <p><b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES</b> Renseignement auprès du référent Handicap (M. Théo Tahar)</p> <p><b>MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES</b> Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Formateurs professionnels titulaire d'une formation à la pédagogie et détenteur de l'habilitation</p> <p><b>RÉFÉRENT PEDAGOGIQUE</b> Théo TAHAR</p>	<p><b>PUBLIC</b> Tout salarié ou agent expérimenté intervenant en préparation administrative et technique des travaux</p> <p><b>PRÉ-REQUIS</b> <b>Réglementation concernant les interventions sur le domaine public</b> Présentation de la réforme anti-endommagement Le rôle du maître d'ouvrage Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public Principes et points importants de la réforme Les principes de l'évolution réglementaire Les ressources documentaires sur la réforme Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le guichet unique : utilisation en direct</li> </ul> <p><b>DURÉE</b> 1 jour 7 heures</p> <p><b>TARIF PARTICULIER</b> A partir du formulaire commun DICT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le récépissé commun et les délais à respecter</li> </ul> <p><b>MODALITÉ D'ACCÈS</b> Modalités : AIPR (Avis de Travaux Urgents) Les conditions contradictoire</p> <p><b>Délais d'accès</b> : Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le marquage-piquetage</li> <li>Les opérations de localisation</li> <li>Les investigations complémentaires</li> <li>Les clauses techniques et financières</li> </ul> <p><b>Entraînement au QCM et Réalisation de l'examen</b></p> <p><b>MODALITÉ D'ORGANISATION</b> Formation en groupe de 12 personnes, en présentiel</p> <p><b>Validation</b> : - Pour obtenir la compétence, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques (QCM) et pratiques</p> <p><b>MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES</b> Formation théorique en salle : - Livre Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur - 1 salle d'alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de questions issues du Guide technique et du QCM. Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante : matin : La réglementation, les principes et points importants de la réforme, le guide technique de la réforme après-midi : Etude de cas et mise en situation, entraînement au QCM, examen (durée 1 heure)</p> <p><b>RÉFÉRENT PEDAGOGIQUE</b> Théo TAHAR</p>	<p>à proximité des réseaux.</p> <p>pour intervenir</p> <p>général de la réglementation sur le travail à proximité des réseaux</p> <p>Le calendrier de la réforme</p> <p>La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel</p> <p>La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques</p> <p>Le formulaire commun DICT</p> <p>La déclaration conjointe DICT</p> <p>Les Avis de Travaux Urgents)</p> <p>contradictoire</p> <p>accessibles dans un délai moyen de 15 jours</p> <p>à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques (QCM) et pratiques</p> <p><b>MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :</b></p>
---	--	---